

**GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE OU MÉTROPOLITAIN
G.C.S.M.S - PART'AGES**

Publié sur le site du CCAS le 06/01/2023

DELIBERATION

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 décembre 2022

Sous la Présidence de : Madame CARLIER-MISRAHI Danièle (CCAS de La Rochelle)

Autres membres présents : CCAS d'Aytré : Marie-Christine MILLAUD – CCAS d'Esnandes : Clémence DUNAIS – CCAS de l'Hommeau : Bruno HEMAR – CCAS de Saint Rogatien : Françoise GROUSSARD – CCAS de Saint Vivien : Angèle RICHARD – CCAS de Montroy : Viviane COTTREAU-GONZALEZ – CCAS de Thairé d'Aunis : Alain MARQUET-BERTRAND - CCAS de Nieul sur Mer : Fabienne JARRIAULT - CCAS de Saint Médard d'Aunis : Liliane BOUTET - CCAS de Saint Xandre : Marie-Pierre LEBRETON-DURAND.

Excusés : CCAS de Croix Chapeau : Jean-Pierre JAMMET - CCAS de La Jarrie : Martine BOUTRON (pouvoir à Aytré) - CCAS de Lagord : Brigitte LACARRIERE (pouvoir à La Rochelle) - CCAS de La Jarne : Geneviève SAVIN-MOLLARD (pouvoir à L'Hommeau) - CCAS de Périgny : Philippe TARRADE (pouvoir Nieul sur Mer) - CCAS de Puilboreau : Didier PROUST.

Etaient absents : CCAS de Sainte Soulle : Vanessa DELAVAUD - CCAS de Bourgneuf - CCAS de Marsilly : Christelle HUOT - CCAS de Saint Christophe : Valentine JONES – CCAS de Salle sur Mer : Alette ROY - CCAS de Vérines : Corine PILLAUD - CCAS d'Angoulins : Éléonore SEGARD.

Dates de convocation	1 décembre 2022
Nombre de membres	24
Nombre de votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N° 1 : BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Vu l'article L 312-1 du CASF

Vu l'Arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable M.22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux

L'administrateur expose à l'assemblée délibérante le projet de budget pour l'année 2023. Celui-ci se présente comme suit :

GCSMS - BP 2023
 FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
017-261700108-20221214-20230105-06-DE
Date de télétransmission : 05/01/2023
Date de réception préfecture : 05/01/2023

Publié sur le site du CCAS le 06/01/2023

DEPENSES

Code chap. / fonction prépa	Chapitre	BP 2023
011	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	500 €
012	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	71 000 €
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	4 875 095 €
	TOTAL	4 946 595 €

RECETTES

Code chap. / fonction prépa	Chapitre	BP 2023
017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	4 782 250 €
018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	74 045 €
019	PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES	90 300 €
	TOTAL	4 946 595 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Code chap. / fonction prépa	Chapitre	BP 2023
16	EM PRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €
20	IMM OBILISATIONS INCORPORELLES	0 €
21	IMM OBILISATIONS CORPORELLES	175 €
	TOTAL	175 €

RECETTES

Code chap. / fonction prépa	Chapitre	BP 2022
10	FONDS ASSOCIATIFS, APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	0 €
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0 €
16	EM PRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €
28	AMORTISSEMENTS DES IMM OBILISATIONS	0 €
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	175 €
	TOTAL	175 €

Le Projet de budget prévisionnel 2023 - Commentaires

I – Activité prévisionnelle

BUDGET PROPRE GCSMS 2023	BP 2023 GCSMS	BP 2023 La rochelle	BP 2023 Aytré	BP 2023 La Jarrie	BP 2023 Nieul	BP 2023 autres communes
--------------------------	------------------	------------------------	------------------	----------------------	------------------	----------------------------

ACTIVITE

Tarif						
APA	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €	- €
PCH	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €	- €
Aide Ménagère Aide Sociale	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €	- €
heures hors CD17	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €	- €
Caissses retraites Mutuelles	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €	- €
Tauxplein - sans aide financière	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €	27,50 €	- €

Activité en heure						
APA	96 952,00 €	69 606,00 €	9 100,00 €	11 276,00 €	6 970,00 €	-
PCH	24 191,00 €	22 870,00 €	400,00 €	592,00 €	329,00 €	-
Aide Ménagère Aide Sociale	15 198,00 €	13 898,00 €	1 000,00 €	200,00 €	100,00 €	-
Caissses retraites Mutuelles	11 594,00 €	7 268,00 €	2 500,00 €	1 098,00 €	728,00 €	-
Tauxplein - sans aide financière	25 965,00 €	19 258,00 €	3 000,00 €	834,00 €	2 873,00 €	-
TOTAL	173 900,00	132 900,00	16 000,00	14 000,00	11 000,00	-

hors communes - activité base 2021 - heures prestées totales	24 681,67	17 358,67	-	7 232,00	91,00	-
CONTRIBUTION EQUILIBRE	74 045,00	52 076,00	-	21 696,00	273,00	-

Produits de tarification						
APA	2 666 180,00 €	1 914 165,00 €	250 250,00 €	310 090,00 €	191 675,00 €	- €
PCH	665 252,50 €	628 925,00 €	11 000,00 €	16 280,00 €	9 047,50 €	- €
Aide Ménagère Aide Sociale	417 945,00 €	382 195,00 €	27 500,00 €	5 500,00 €	2 750,00 €	- €
Caissses retraites Mutuelles	318 835,00 €	199 870,00 €	68 750,00 €	30 195,00 €	20 020,00 €	- €
Tauxplein - sans aide financière	714 037,50 €	529 595,00 €	82 500,00 €	22 935,00 €	79 007,50 €	- €
TOTAL	4 782 250,00 €	3 654 750,00 €	440 000,00 €	385 000,00 €	302 500,00 €	- €

II - Section de fonctionnement

Le budget propre du groupement comprend différents types de dépenses :

- Les dépenses liées à l'ingénierie du portage des autorisations des 4 SAAD pour 50 000 euros
- L'administration et la gestion du groupement pour 21 000 euros
- Les dépenses liées à la maintenance d'un SI adapté pour 18 300 euros
- Autres dépenses pour 1 000 €
- Le reversement à chaque membre du GCSMS de leurs recettes de tarification prévisionnelle
- Le reversement des contributions des communes membres du GCSMS hors SAAD.

Il est financé par :

- Les remboursements des frais de portage, d'administration, des autres dépenses et des dépenses liées à l'informatique par les SAAD membres pour 90 300 euros.

La répartition des dépenses se fait de 2 façons :

- Pour les dépenses informatiques : en fonction du nombre d'utilisateurs du logiciel métier,
- Pour les autres dépenses : en fonction de l'activité réalisée au 31 octobre 2022.

DEPENSES

clé répartition activité octobre n-1	100%	76%	8%	7%	9%	0%
clé répartition nombre utilisateurs SI	100%	65%	12%			
clé répartition activité N-1 hors communes du SAAD	100%	70,3%	0%			
ACHATS	500,00 €	380,45 €	38,95 €	34,00 €	46,61 €	- €
Achats	500,00 €	380,45 €	38,95 €	34,00 €	46,61 €	- €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Indémnités kilométriques						
Autres						
Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	500,00 €	380,45 €	38,95 €	34,00 €	46,61 €	- €
621 Personnel extérieur à l'établissement	71 000,00 €	54 024,00 €	5 530,44 €	4 827,45 €	6 618,11 €	- €
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires						
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (adm. des impôts)						
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)						
641 Rémunération du personnel non médical						
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance						
647 Autres charges sociales						
648 Autres charges de personnel						
Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	71 000,00 €	54 024,00 €	5 530,44 €	4 827,45 €	6 618,11 €	- €
SERVICES EXTERIEURS	18 300,00 €	11 841,18 €	2 152,94 €	2 152,94 €	2 152,94 €	- €
Formations						
maintenance SI métiers	18 300,00 €	11 841,18 €	2 152,94 €	2 152,94 €	2 152,94 €	- €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	500,00 €	380,45 €	38,95 €	34,00 €	46,61 €	- €
Autres services extérieurs	500,00 €	380,45 €	38,95 €	34,00 €	46,61 €	- €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 856 295,00 €	3 706 826,00 €	440 000,00 €	406 696,00 €	302 773,00 €	- €
Refacturations de service support	4 782 250,00 €	3 654 750,00 €	440 000,00 €	385 000,00 €	302 500,00 €	- €
Reversement heures prestées hors communes	74 045,00 €	52 076,00 €	- €	21 696,00 €	273,00 €	- €
CHARGES FINANCIERES	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges financières						
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges exceptionnelles						
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dotations aux amortissement						
Dotations aux Provisions						
Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	4 875 095,00 €	3 719 047,63 €	442 191,89 €	408 882,94 €	304 972,55 €	- €
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	4 946 595,00 €	3 773 452,08 €	447 761,28 €	413 744,38 €	311 637,26 €	- €
RECETTES						
Groupe I : Produits de la tarification et assimilés	4 782 250,00 €	3 654 750,00 €	440 000,00 €	385 000,00 €	302 500,00 €	- €
Contribution communes hors saad membres GCSMS	74 045,00 €					74 045,00 €
Subvention équilibre						
Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	74 045,00 €	- €	- €	- €	- €	74 045,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Produits exceptionnels						
AUTRES PRODUITS	90 300,00 €	66 626,08 €	7 761,28 €	7 048,38 €	8 864,26 €	- €
remboursement frais portage et administration	71 000,00 €	54 024,00 €	5 530,44 €	4 827,45 €	6 618,11 €	- €
remboursement frais SI	18 300,00 €	11 841,18 €	2 152,94 €	2 152,94 €	2 152,94 €	- €
Autres Produits	1 000,00 €	760,90 €	77,89 €	67,99 €	93,21 €	- €
Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	90 300,00 €	66 626,08 €	7 761,28 €	7 048,38 €	8 864,26 €	- €
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	4 946 595,00 €	3 721 376,08 €	447 761,28 €	392 048,38 €	311 364,26 €	74 045,00 €
RESULTAT EXERCICE	- €	52 076,00 €	- €	21 696,00 €	273,00 €	74 045,00 €

• Les dépenses d'un montant de 4 946 595 € comprennent :

- les fournitures administratives : 500 €
- les frais de gestion supportés par le CCAS de La Rochelle pour la gestion des fonctions ressources conformément à la convention de gestion effective depuis le 1er mars 2020 et révisée au 1^{er} janvier 2022 pour tenir compte des frais de portage des autorisations des 4 SAAD membres du groupement : 71 000 €
- les frais de maintenance informatique : 18 300 €
 - ✓ logiciels métiers : 6 500 euros
 - ✓ hébergement logiciels métiers (17 utilisateurs) : 11 300 euros
 - ✓ logiciels facturation département : 500 euros

- les frais de publication (flyers) : 500 €
- le reversement aux SAAD membres des produits de tarification prévisionnels : 4 782 290 €
- le reversement aux SAAD membres des contributions des autres communes : 74 045 €
- Ces dépenses sont réparties entre les SAAD membres du GCSMS comme suit :
 - o CCAS La Rochelle : 3 773 452,08 €
 - o CCAS Aytré : 447 761,28 €
 - o CCAS La Jarrie : 413 744,38 €
 - o CCAS Nieul sur Mer : 311 637,26 €

- **Les recettes d'un montant de 4 946 595 € comprennent :**

- Les produits de tarification pour un montant de 4 782 290 €
- La participation des communes adhérentes ne gérant pas de SAAD : 74 045 €

- ✓ **communes en 2023 (12 mois) contre 19 en 2022**

- Le remboursement des SAAD membres au titre des frais de maintenance informatique, au prorata du nombre d'utilisateurs des logiciels métiers : 18 300 €
- Le remboursement des SAAD membres au titre des frais de portage de leur autorisation par le GCSMS, au prorata de leur activité réalisée à fin octobre 2022 : 71 000 €
- Le remboursement des autres frais au prorata de leur activité réalisée à fin octobre 2022 : 1 000 €
- Ces recettes sont réparties entre les SAAD membres du GCSMS comme suit :

- o CCAS La Rochelle : 3 721 376,08 €
- o CCAS Aytré : 447 761,28 €
- o CCAS La Jarrie : 392 048,38 €
- o CCAS Nieul sur Mer : 311 364,26 €
- o Autres Communes : 74 045,00 €.

III- Section d'investissement

Des excédents sur les exercices 2020 et 2021 ont été constatés pour un montant de 175 €. L'instruction budgétaire M22 nous oblige à reporter cet excédent sur l'exercice 2023.

Tous les investissements restent à la charge des CCAS gestionnaires de SAAD, membres du GCSMS.

« Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées. »

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

L'Administratrice du GCSMS,

Danièle CARLIER- MISRAHI.